

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL / DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

LECRET N° 96-451 DU 23 AOUT 1996
/MTFPSS/DGFP/DGCA/SAV
portant promotion au titre de l'année
1988 des Monsieur MBENZE Albert, Adminis-
trateur de Santé des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des cadres
Administratifs de la Santé Publique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 rela-
tif à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiai-
res, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n°65/50 du 16 Février 1965 fixant
le statut commun des cadres administratifs de la Santé
Publique ;
- (/u le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;
- (/u le décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 portant
suspension des effets financiers à la suite d'une titula-
risation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révi-
sion de situation administrative ou de toute autre promo-
tion ;
- (/u le décret n°95/025 du 13 Janvier 1995 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n°95/026 du 22 Janvier 1995 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n°95/027 du 22 Janvier 1995 PORTANT
nomination des Ministres délégués Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n°95/032 du 2 Février 1995 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n°96-450 /MTFPSS/DGFP/DGCA du
du 23 Août 1996 portant inscription au tableau d'avanc-
ement au titre de l'année 1988 de Monsieur MBENZE Albert
Administrateur de Santé de 6° échelon des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des cadres Administratifs de la
Santé Publique ;
- (/u la lettre n°1506 du 16 Octobre 1994 du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

LECRET :

ARTICLE 1ER : Monsieur MBENZE Albert, Administrateur de Santé des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), en service à la Direction Générale de la Santé Publique, est promu au titre de l'année 1988 au 7^e échelon, indice 1540 de son grade pour compter du 12 Novembre 1988 ACC = Néant.

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n°94/769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 Août 1996

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales, chargé de la
Réinsertion Sociale des Sinistrés
et des Personnes Handicapées

Jean M O U Y A B I.

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale

Professeur Anaclét TSOMAMBET.-

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

Le Ministre délégué auprès du Ministre
de l'Economie et des Finances, chargé
du Budget et de la Coordination des Régies

Luc Daniel Adamo M A T E T A.-

AMPLIATIONS :

- DGFP/DGCA.....3
- DGB.....3
- DGCF.....1
- DGSP.....1
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....3
- JORC.....1
- DGFP/BST.....2./-